



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120236

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/12/2021 16H50 C:024861 I:30186
V/REF : 152940
V/Email reçu le Vendredi 03/12/2021 à 16H50

**CRISTAL HABITAT
LE CRISTAL
1, PLACE DU FORUM
73025 CHAMBERY CEDEX**

V/REF.IMM. 225
IMMEUBLE : VILLA PASTEUR
149, RUE PLAISANCE
83, RUE ANDRE JACQUES
73000 CHAMBERY

Voglans, le 20 Décembre 2021

Référence Marché: 2018031208-0000001

LOCALISATION : ALLEE N 149 RUE DE PLAISANCE - LOGEMENT DE MR ET MME DOUDOUH AU 1ER
TEL 06 51278015 OU 09 50205566

MOTIF : INTERVENIR POUR REPRISE ALIMENTATION ROBINET BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : Mme M. FAYNOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 06/12/2021 A 09H00
LOGEMENT DE MR ET MME DOUDOUH AU 1ER
CONSTAT DE FUITE SUR LE RACCORD ECS COLONNETTE EN DESSOUS DE LA
BAIGNOIRE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU RACCORD ECROU LIBRE EN PER
DEPOSE ET REMPLACEMENT DES JOINTS
CONTROLE ETANCHEITE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER EMAIL en CC le 06/12/21 à 11H41 l.pedretti@cristal-habitat.

CV LCOMPTER Email envoyé le 06/12/21 à 11H41 Mme M. FAYNOT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120236

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	REGIE01-H(s) Intervention le 06/12*	1	39,77	99,42
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Racc multi ecrou libre dn16/15x21-73	1	10,15	10,15
TOTAL H.T.				109,57
T.V.A. a 10,00%				10,95
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>120,52</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

3112
16h50

Entreprise

Référence : 0201822
Téléphone : 04.79.52.08.82
Marché : 2018031208 - 0000001
PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE- LOT 2- ALLOBROGES

Demandeur

Locat. présent : M. DOUDOUH RACHID MME DOUDOUH KAOUTAR
Entré le : 05/09/2013
Téléphone : 09 50 20 55 66

Intervention

Etablie par M.FAYNOT le : 03/12/2021
Date exécution prévue : 15/12/2021
Nature travaux : HDL ENTRETIEN COURANT
N° affaire : 1 278 502

OS ENTREPRISE 152940

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS 73420 VOGLANS

Lieu d'intervention

M. DOUDOUH RACHID
MME DOUDOUH KAOUTAR
149 RUE PLAISANCE
73000 CHAMBERY

DOUDOUH 149 PLAISANCE - MODIF ALIM BAIGNOIRE du 03/12/2021

Travail	Désignation	Qté
REGIE01	SDB - SALLE DE BAINS N°1	
	REPRISE ALIMENTATION ROBINET BAIGNOIRE	1,00
	TUBES PER TIRENT SUR LES COLONNETTES CE QUI ENTRAINE UN PROBLEME DE FIXATION DU ROBINET	
BAIGN15	SDB - BAID - SALLE DE BAINS N°1	
	Habillage baignoire blanc hydrofuge 19m/m	1,00

Demande de travaux établie par M.FAYNOT le 03/12/2021
A joindre obligatoirement sans agrafer à votre facture

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01225-00001-00001-00010 H / Type 4 / 01 Etage : 01 149 RUE PLAISANCE 73000 CHAMBERY	M. DOUDOUH RACHID MME DOUDOUH KAOUTAR doudrac@hotmail.com entré le 05/09/2013	Fixe : 09.50.20.55.66 Portable: 06.51.27.80.15
Resp batiment : Sud FAYNOT M.FAYNOT Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 152940		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

CRISTAL HABITAT

1

Edition du 03/12/2021 à 16h07



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Cristal Habitat

Adresse : CS 72519 73025 CHAMBERY CEDEX .

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ cadre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage cadre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² 149 RUE PLAISANCE 73000 CHAMBERY

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ cadre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques
☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payée, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 03/12/2021

Signature du client ou de son représentant :

Le Directeur Général,
Nicolas GIGOT

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.